

Rapport final du Groupe de travail sur l'analyse comparative du système d'agrément des programmes de génie

Mandat : rédiger un rapport sur l'analyse comparative du système canadien d'agrément des programmes de génie de premier cycle avec d'autres systèmes canadiens et étrangers, et faire état au comité directeur des principales considérations découlant de la recherche.

Sept systèmes d'agrément ont été comparés par rapport à 41 indicateurs :

Professions canadiennes :

Technologie de l'information
Travail social
Soins infirmiers

Agrément du génie à l'échelle internationale :

Australie
France
Malaisie
Pologne

Catégories des indicateurs comparatifs :

1. Processus d'agrément et mesures;
2. Incidence sur le parcours menant au permis d'exercice;
3. Rôles et responsabilités des acteurs de l'agrément;
4. Stratégies pour l'uniformité et l'évaluation de la qualité;
5. But de l'agrément

Principale conclusion : le système canadien d'agrément des programmes de génie de premier cycle est très semblable aux systèmes de référence sélectionnés.

Principales similitudes et considérations :

Tous les systèmes d'agrément s'appuient sur les résultats

Considération : continuer de s'appuyer sur l'agrément fondé sur les résultats

La plupart des systèmes sélectionnés n'emploient pas le contenu propre à la discipline comme critère d'évaluation.

Considération : examiner le caractère adéquat de la méthode actuelle, qui consiste à utiliser l'expertise des visiteurs de programme, pour évaluer la qualité de la discipline.

Principales différences et considérations :

Le système canadien d'agrément des programmes de génie est très granulaire comparé aux autres systèmes

Considération : réévaluer l'indicateur des intrants axés sur le temps et l'exigence du cheminement minimum

Les autres systèmes accordent une plus grande importance à l'intégration de l'expérience dans l'industrie ou de l'expérience pratique dans les programmes, y compris des normes ou des résultats clairs en ce qui concerne le but de ce type d'expérience.

Considération : réexaminer les attentes liées à l'expérience professionnelle sans prescrire de processus ou de méthode

Les autres systèmes sont moins restrictifs concernant les exigences relatives au permis d'exercice des membres du corps professoral.

Considération : réexaminer la nécessité et les raisons pour lesquelles on exige le permis d'exercice de la part des membres du corps professoral

Le but énoncé de l'agrément des autres systèmes comprend un plus grand nombre d'intervenants et/ou plusieurs objectifs

Considération : réexaminer l'étendue du but énoncé actuel

L'industrie a un rôle défini au sein des autres systèmes dans le cadre du processus d'agrément (p. ex., des comités consultatifs de l'industrie).

Considération : réexaminer le rôle de l'industrie dans le système d'agrément